

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Sandrine Bavaud - L'économie sociale et solidaire : quelles perspectives pour le Canton de Vaud ?

#### **Rappel de l'interpellation**

*Le 4 novembre s'est déroulé, au sein même du Palais de Rumine, un forum sur "L'économie sociale et solidaire : un changement de paradigme ?". S'il existe plusieurs formes d'économies sociales et solidaires, un certain nombre d'éléments relie ce type d'économie. En premier lieu, l'économie sociale et solidaire repose sur des valeurs communes. En deuxième lieu, l'économie sociale et solidaire place l'être humain au centre de son activité et non le profit à court terme. En troisième lieu, cette forme d'économie a pour avantage de relier aussi bien le pôle économique, le pôle public et le pôle associatif. Ainsi, l'économie sociale et solidaire facilite les interactions entre les différents acteurs économiques.*

*En automne 2009, dans le canton de Vaud, l'Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (Après-VD) s'est constituée. Elle se base sur une charte présentant des valeurs communes à ses membres composés de petites entreprises, d'indépendant-e-s, d'associations à but non lucratif ou de fondations — les 7 valeurs de cette charte sont annexées à la présente interpellation. Préalablement, l'Après Genève s'est déjà fortement développée et propose de nombreuses prestations au travers de sa Chambre de l'économie sociale et solidaire. D'autre part, il existe une volonté de créer des associations de ce type dans d'autres régions de Suisse, voire de mettre sur pied une structure nationale.*

*En France, on estime que l'économie sociale et solidaire constitue 5 à 15% de l'activité économique du pays. Le 20 septembre 2010, l'Après-GE a rendu publique la première étude statistique en Suisse sur l'économie sociale et solidaire. Celle-ci révèle que ce secteur abrite 10% des emplois à Genève.*

*Dès lors que le modèle économique classique montre ses limites — crises financières, accroissements des inégalités ou épuisement des ressources — il paraît important que l'Etat de Vaud se positionne sur l'opportunité que l'économie sociale et solidaire peut constituer : respect de l'être humain et de l'environnement, création d'emplois, renforcement de la solidarité, le vivre ensemble autour de valeurs communes.*

*Vu l'apport de l'économie sociale et solidaire, il convient de connaître le positionnement de l'Etat de Vaud à l'égard de cette économie de proximité dans notre canton. Mes questions sont les suivantes:*

- Quelle vision porte le Conseil d'Etat sur l'économie sociale et solidaire dans notre canton ?*
- Dans quelle mesure l'Etat de Vaud soutient-il déjà l'économie sociale et solidaire ? Sur quels critères ?*
- Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour soutenir le*

- développement de l'économie sociale et solidaire dans notre canton ?*
- *Quels sont les suivis que le Conseil d'Etat entend développer pour mieux appréhender l'importance de l'économie sociale et solidaire dans notre canton ?*

*Souhaite développer.*

---

*Annexe : 7 valeurs constitutives de la charte de l'Après-VD*

---

## Réponse du Conseil d'Etat

1. *Quelle vision porte le Conseil d'Etat sur l'économie sociale et solidaire dans notre canton ?*

Le Conseil d'Etat a défini au travers de son programme de législature, en particulier par son Agenda 21, sa vision de la société vaudoise. Il apprécie dès lors toutes les démarches qui vont dans le sens d'un canton ouvert, soucieux de son environnement et du bien être de sa population. Il observe avec attention les initiatives émanant aussi bien des milieux associatifs que des collectivités publiques ou des entreprises elles-mêmes, qui vont dans le sens d'une prise de conscience accrue des effets positifs du développement durable ou de l'engagement socialement responsable. Il salue la vitalité d'une grande part des communes vaudoises qui développent à l'échelon communal des programmes allant dans ce sens, tout comme il se réjouit de la multiplicité des initiatives associatives ou d'entreprises de toute taille et de tout secteur économique qui promeuvent les valeurs reprises dans la plupart des codes ou des chartes des entités oeuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Il constate un engouement accru pour ces réflexions, y compris au sein des milieux économiques qui ont bien saisi l'enjeu que peut revêtir, selon les secteurs d'activité, un positionnement plus marqué autour de cette thématique. Cela étant, le Conseil d'Etat relève également qu'il n'est pas exclu qu'un phénomène de "mode" favorise ce mouvement, d'une part, et que la réalité des faits peut ne pas coïncider tout à fait avec les déclarations ou engagements exprimés ici ou là, d'autre part.

Ainsi, le Gouvernement se réjouit-il de la tendance à une plus grande prise de conscience des enjeux liés au développement durable de notre société mais conserve un regard lucide sur les résultats concrets de certaines de ces initiatives.

2. *Dans quelle mesure l'Etat de Vaud soutient-il déjà l'économie sociale et solidaire ? Sur quels critères ?*

L'Etat ne soutient pas une forme d'économie plutôt qu'une autre, en tant que telle. Les services de l'administration cantonale ont des relations tout à fait normale avec les entreprises se prévalant de l'économie sociale et solidaire nombre de services ou prestations sont achetées à ces entreprises, non pas tant en raison de leur "étiquette", mais bien parce que leur prestation correspond à un besoin de tel ou tel service et que l'entreprise en question est concurrentielle. Le Conseil d'Etat attend de ses services que les prestations achetées, ou celles que l'Etat subventionne, répondent aux conditions d'économicité et d'efficience des moyens engagés.

Par ailleurs, le Gouvernement exprime davantage son attachement au développement durable de son économie par les conditions qu'il fixe pour l'accès aux marchés publics, telles qu'elles figurent sur le site Internet de l'Etat de Vaud [1]. En particulier, l'analyse des contributions de l'entreprise soumissionnaire à la composante sociale aussi bien qu'à la composante environnementale recouvre l'essentiel des critères - et même davantage - qualifiant usuellement une économie.

[1] <http://www.vd.ch/fr/themes/economie/marches-publics/directives-et-conditions/>

3. *Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire dans notre canton ?*

Comme exposé ci-dessus, le Conseil d'Etat est déjà soucieux de cette question et il entend poursuivre sur la ligne qu'il s'est fixée, en particulier dans son programme de législature.

4. ***Quels sont les suivis que le Conseil d'Etat entend développer pour mieux appréhender l'importance de l'économie sociale et solidaire dans notre canton ?***

Il n'est pas dans les priorités du Conseil d'Etat de développer un suivi particulier pour ce type d'économie plutôt qu'une autre. Le Conseil d'Etat constate du reste que l'étude genevoise a été portée par l'association APRES-GE elle-même.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 septembre 2011.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*

## Les 7 valeurs de l'ESS

### 1. Bien-être social : être plutôt qu'avoir

Les acteurs et actrices de l'ESS visent à construire une économie qui affirme la primauté de la personne sur le capital. Ils reconnaissent l'importance de dimensions immatérielles (esthétiques, émotionnelles, spirituelles, etc.) nécessaires au fonctionnement de la société et à l'épanouissement de ses membres.

### 2. Citoyenneté : chaque contributeur a une voix qui compte

Les acteurs et actrices de l'ESS participent de manière libre, égalitaire et responsable à la construction d'une société assurant le développement des personnes et l'intérêt collectif. Ils appliquent la démocratie participative en favorisant le partage de l'information, des responsabilités, de la prise de décision et la reconnaissance du rôle de chacun.

### 3. Ecologie : produire pour vivre et non vivre pour produire

Les acteurs et actrices de l'ESS reconnaissent l'interdépendance des processus socio-économiques et écologiques. Ils s'engagent à privilégier un système économique qui respecte les processus et équilibres écologiques dans un souci d'équité intra et intergénérationnel.

### 4. Autonomie : autonomes mais pas individualistes

Les acteurs et actrices de l'ESS valorisent les compétences et renforcent les moyens d'agir des personnes (salariés, bénévoles, membres, usagers, investisseurs) au sein de leur organisation. Ils recherchent une plus grande autonomie de fonctionnement de celle-ci, ainsi que de l'ESS à l'égard du secteur public et des autres acteurs du secteur privé.

### 5. Solidarité : $1 + 1 > 2$

Les acteurs et actrices de l'ESS privilégient la recherche de l'intérêt collectif sur le seul profit individuel. Ils valorisent la création de lien social d'interdépendance au plan local, régional et international.

### 6. Diversité : riches de nos différences

Les acteurs et actrices de l'ESS s'engagent à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les personnes et les peuples, à prohiber toute forme de discrimination et à rechercher les complémentarités pour apprendre ensemble.

### 7. Cohérence : dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit

Les acteurs et actrices de l'ESS s'efforcent d'appliquer de façon cohérente l'ensemble des valeurs ci-dessus à tous les niveaux de leur fonctionnement. La cohérence entre les valeurs prônées et le vécu est essentielle à la crédibilité et au développement de l'ESS.

